

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt et un, le 29 septembre à 19h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire le 24 septembre 2021, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation de la commune de Précieux sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 13

EXCUSEE : 1

ABSENT : 1

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- 1° Approuve le paiement de la contribution « maintenance simplifiée » de l'éclairage public en deux sections – fonctionnement et investissement.
- 2° Approuve l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service commun de délégués à la protection des données porté par Loire Forez agglomération.
- 3° Donne son accord pour l'exécution des travaux de dissimulation des réseaux secs sur la RD 107 à « La Cotille » dans le cadre de l'aménagement de cette route.
- 4° Vote pour une exonération de 40 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties à partir de 2022.
- 5° Prend connaissance que le bâti de la passerelle « le Bourg » est terminé. Restent les rambardes à monter. Aucun impact sur le lit de la rivière n'a été occasionné.
- 6° PLUi : l'enquête publique est envisagée entre le 3 janvier et le 10 février 2022.
- 7° Bulletin municipal 2021 distribué. Voir pour une communication plus accrue.
- 8° Marché de Noël organisé par l'Association ARTICOM le 3 décembre 2021.
- 9° La réfection du pont des «Bichaizons» doit se terminer aux alentours du 15 octobre 2021.
- 10° L'aire de jeux a été clôturée et le terrain de pétanque a été réalisé.
- 11° Les travaux de voirie 2021 seront exécutés en plusieurs tronçons : un tronçon en face du campus AGRONOVA avec prolongement des trottoirs et deux tronçons sur la route d'Azieux.
- 12° Salle des fêtes : le projet de rénovation de cette salle sera sollicité auprès de l'AMO arrêté par le Conseil Municipal, ainsi que le projet de la construction du restaurant scolaire.
- 13° Ecole : L'indemnisation devrait prochainement intervenir par notre compagnie d'assurances, faisant suite à la dernière expertise de 2021 et aux différents litiges sur la structure du bâtiment. Un projet de restauration de cette école a été établi par notre AMO en tenant compte des besoins de celle-ci et des enfants.
- 14° Eglise : L'architecte agréé des Bâtiments de France arrêté en 2010 a été autorisé par l'Autorité de Tutelle à poursuivre les deux autres tranches de travaux.
- 15° Conseil Municipal d'enfants : les élections sont prévues en novembre 2021.

Le Maire,

Monique REY